

## **L'allocation personnalisée d'autonomie**

### **dispositif du modèle de services de proximité, versus marché \***

*Par Jacques Prades*

*CERISES*

*Responsables du MASTER "La nouvelle économie sociale"*

*Université de Toulouse2-Le Mirail*

Le débat sur la mise en cause de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) se borne à opposer à une générosité soupçonnée, le caractère inflationniste des dépenses qu'occasionne la loi du 20 juillet 2001 [1]. Il illustre indirectement les dispositifs des politiques publiques en France en matière de services de proximité.

Les services de proximité sont des activités marchandes (activités pour lesquelles le prix couvre au moins le coût du service) ou semi-marchandes (relation partielle), répondant à des demandes individuelles (par exemple des activités de ménage) ou collectives (par exemple la gestion de l'environnement) qui s'inscrivent dans une proximité territoriale (un espace local) et/ou une proximité relationnelle (c'est-à-dire une relation personnalisée induite par la prestation).

Objets d'une grande attention des politiques publiques en matière d'emploi, après les dispositifs de formation dans les années quatre-vingt puis ceux d'insertion dans les années quatre-vingt dix, les services de proximité sont appréhendés à partir de deux modèles : le modèle de marché dont dépend l'APA (pour des raisons que nous expliciterons plus bas) et le modèle de l'économie sociale qui ne circonscrit pas le même champ d'activités.

C'est cette opposition que nous voudrions suggérer à partir d'illustrations puisées à l'étranger pour évaluer les conditions de développement de ce champ d'activités.

### **Position du problème**

Les services de proximité peuvent être le levier des politiques publiques parce qu'ils mettent l'accent sur la possibilité de répondre :

- au sous-emploi, car ils constitueraient un réservoir d'activités inemployées,
- à la globalisation des économies en promouvant des activités de proximité territoriale (les services domestiques) et à l'innovation technologique (les badges de détresse de personnes âgées) en promouvant des activités de proximité relationnelle.
- à la crise de l'environnement par le retraitement et le recyclage des déchets, l'entretien des espaces verts et cours d'eau, le tourisme vert, activités impliquant une présence locale, nationale voire européenne, c'est-à-dire une échelle des territoires.

Les politiques publiques en France analysent la question de l'emploi dans les services de proximité sous l'angle pragmatique de la recherche de poches d'activités inexplorées [2]. Si ces réservoirs existent et qu'il sont encore méconnus, c'est parce que trois données structurelles sont venues modifier la donne socio-économique.:

- L'évolution du taux d'activité féminine : sous la pression de multiples raisons (pression du salariat, émancipation des femmes, dislocation de la structure familiale traditionnelle), la population active féminine française est passée de 6,7 millions en 1962 au double en 1995, faisant atteindre la part des femmes dans l'ensemble des actifs à 45 %. De leur difficulté à assurer une double activité de femme/mère et de professionnelle est né un certain nombre de services liés à la garde des personnes âgées, des jeunes enfants, des enfants pendant les périodes de vacances scolaires, etc.

- Le vieillissement de la population : la population âgée française de plus de 65 ans est passée d'un peu plus de 8 millions en 1992 à 9 millions 200 en 2002, soit un accroissement d'un peu plus de 10 % en dix ans et de 25 % en 20 ans. En proportion de la population totale, la part des plus de 65 % est passée de 13,5 % à 18,5 % en 20 ans. Les besoins d'aide à domicile auraient dû progresser d'autant plus rapidement qu'il s'agit d'une population solvable. D'ici 2020, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans s'élèvera à 13 millions et le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans doublera (mais la population âgée ne sera plus aussi solvable).

- L'éclatement de la famille traditionnelle. Les familles mono-parentales, les relations intra-familiales entre jeunes générations et les personnes âgées et les nouvelles formes de cohabitations sont à l'origine de nouvelles formes de services de proximité (B.Enjolras, 1994).

Il ressort que la demande potentielle d'emplois de services de proximités découle d'une non-prise en charge au niveau domestique (activités féminine et éclatement de la famille) mais aussi étatique (du fait de la pression quantitative de ces dépenses).

### **Le modèe du marché**

On appelle le modèle de marché [3], la représentation d'une société composée d'innombrables lieux d'échange réels ou virtuels reliés entre eux dans une sorte de « one big market » (K. Polanyi, 1995). Ces marchés régissent les échanges entre individus aux intérêts antagoniques dont le différend se règle par le prix [4]. Pour illustrer ce caractère antagonique, prenons un exemple simple : lorsque six personnes arrivent dans un restaurant où il ne reste plus qu'une seule table de quatre personnes, le prix est l'élément discriminant qui permettra d'ajuster l'offre et la demande selon des règles codifiées. Quatre personnes dîneront convenablement à un prix auquel ne peuvent accéder les deux autres convives. On peut imaginer alors que les deux personnes manquantes au repas feront l'objet d'un traitement ou d'une aide sociale. Cet exemple rapide nous suffit pour montrer que le couple marché-Etat est indissociable, l'Etat remplissant principalement une fonction positive de production de normes et de codifications des règles régissant les échanges marchands et une fonction sociale de réparation des dégâts du marché [5].

De 1986 à 1996, les politiques publiques en France en matière de service de proximité vont passer de l'aide sociale d'abord à la création d'emplois dans les associations par allègement fiscal ensuite, puis à l'introduction du secteur privé depuis 1996 dans leur champ d'application.

Le sens de l'évolution n'est pas anodin ; ne l'est pas non plus la dualisation secteur marchand et secteur public. Ce sont ces oppositions que l'approche territoriale suivante inscrit dans la loi de 1996.

La loi de 1996 distingue deux niveaux :

1. A un premier niveau, on peut recenser les services à domiciles, tel qu'ils sont évoqués par la Direction Régionale du Travail et de la Formation Professionnelle (DRTFP). On y trouve deux grandes catégories :

- les services avec agrément de qualité qui touchent les services aux personnes sensibles : la garde de petits enfants, l'aide aux personnes handicapées et personnes âgées.

- les services avec agrément simple qui portent sur les associations et les entreprises privées : les tâches ménagères, les livraisons de repas, les petits travaux de jardinage, le soutien scolaire et les autres services (secrétariat, informatique, etc).

Ces services à domicile se scindent en deux catégories : d'une part, les aides à domicile qui dépendent du secteur social (ADML en autres) et d'autre part, les services domestiques d'associations agréées mandataires ou prestataires ou de relations entre particuliers de gré à gré.

2. Le deuxième niveau est celui des services extra-domiciles : les services du domicile, la sécurité, les transports collectifs, les espaces publics urbains, le tourisme et le commerce de proximité ; à cela s'ajoutent la gestion des déchets, de l'eau et la protection de zones naturelles.

Concrètement, aujourd'hui, 80 % des emplois de proximité recouvrent les services à domicile même si c'est évidemment les services extra-domiciles qui représentent le potentiel le plus élevé.

Les politiques publiques, allant au plus pressé, se sont focalisées sur le premier type de services en se référant au modèle de marché (G. Cette et alii, 1998) :

> en solvabilisant la demande de ménages grâce en France à l'utilisation du titre emploi-service (TES). Le TES fait suite au chèque emploi-service dont la fonction était de limiter le travail au noir, sous-entendant toujours l'idéal d'un « véritable marché du travail ». Son inconvénient était de favoriser les relations non professionnelles de gré à gré. Le TES est un titre de paiement émis par un organisme qualifié permettant au particulier avec l'aide d'un tiers payeur de régler une prestation de service. Le titre, sur support papier et électronique, affiche une valeur faciale indépendante du statut de la personne détentrice et du service souhaité, en analogie avec le ticket restaurant, à partir d'une tarification minimale du travail de l'entreprise de service. En général, si l'idée d'une neutralité des pouvoirs publics prévaut, on préférera favoriser la solvabilisation de la demande qu'influer sur un certain type d'offre. Si le bénéficiaire de l'APA choisit de recourir à un service d'aide à domicile agréé, l'aide destinée à la rémunération peut être versée sous la forme d'un TES.

en favorisant le développement d'une offre professionnalisée par la demande d'un label « qualité-service » ou l'élargissement d'une plate-forme locale de service permettant le multi-emploi. La formation professionnelle des employés est ici un gage de professionnalisation. Le

partage entre les associations non assujetties à la TVA et les entreprises sont en partie remédiés par un taux unique. Dans le cas des personnes âgées, ce sont les conseils généraux qui fixent, après visite, le règlement des personnes les plus dépendantes. Ils les incitent plutôt à se diriger vers les services prestataires, les plus professionnalisés, donc aussi les plus onéreux, ce qui ne facilite pas le développement de l'activité.

En France, le système du TES est construit sur un triptyque :

- les organismes financeurs, les tiers payeurs : caisse de retraites ou mutuelles pour les personnes âgées (comités d'entreprise pour les autres).
- une liste de prestataires de services ayant obtenu un agrément relatif à la loi de 1996 établis par le DDTEPF se distribue en associations prestataires de services employant les salariés ou associations mandataires recrutant et produisant les bulletins de paie mais qui ne sont pas employeurs ;
- un émetteur du chèque et un organisme qui assurent l'interface avec les particuliers et pilotent et animent la mise en place : harmonie de tarifications, norme qualités, confiance des clients, formation de salaires, pérennités des emplois.

Cette organisation n'est pas sans causer quelques difficultés. Dans une expérience que nous suivons en Midi-Pyrénées [\[6\]](#), 70 emplois de services de proximité seraient créés autour des trois hôpitaux de la ville. Sur une valeur faciale de 100, les comités d'entreprises financeraient à hauteur de 50 par le biais des TES, des services de relaxation, de repassage et retouche de vêtements, de garde d'enfants et de personnes âgées en dépendance. Le prix de l'heure ne pourrait pas être inférieur à celui d'un travail qualifié. Le paiement effectif du bénéficiaire, déduction fiscale comprise, serait de 25. L'intérêt de l'hôpital pour cette expérience est la lutte contre l'absentéisme ; les entreprises d'insertion visent à conforter les agents de développement du sérieux des personnes en insertion ; la plate-forme de services recherche des conditions de travail solidaires, etc, tous les acteurs se rejoignant sur un type de services qui n'est pas au rabais. Mais on voit bien au travers de la multitude des acteurs les difficultés à la fois de professionnaliser les métiers, de baisser le coût des prestations et de faire adhérer à des chartes de qualité des tiers payeurs dont les conditions de travail des salariés ne sont pas nécessairement plus élevées !

On retrouve ces difficultés dans l'analyse que nous avons menée sur 350 structures en Midi-Pyrénées (cerises, 2002) sur trois ans qui fait apparaître trois résultats :

- premièrement, la nature des services rendus aux particuliers varie en fonction de la médiation du tiers payeurs ; lorsqu'il s'agit de maisons de retraite, qui reçoivent directement l'APA, les services sont principalement ceux du nettoyage principalement. Lorsqu'il s'agit du domicile, les travaux de jardinage et d'entretien sont les plus demandés.
- deuxièmement, la répartition entre les associations et les entreprises est très nettement fonction des activités envisagées : lorsqu'il s'agit de travaux à domicile, les associations sont privilégiées alors que lorsqu'il s'agit de travaux du domicile, les entreprises sont sollicitées. Dans les travaux à domicile, les associations dominent lorsqu'il s'agit de personnes sensibles.
- troisièmement, la formation des salariés des structures est faible, le niveau de salaire bas (fonction des différents accords conventionnels) et le taux de rotation important ; une

augmentation du coût salarial diminuerait le taux de rotation en accroissant l'écart entre ce que la population est prête à payer pour ce type de service et la tentation de recourir au travail non déclaré.

Au-delà des difficultés soulevées plus haut, le modèle du marché repose sur deux vecteurs de développement.

Le premier vecteur est celui de toute entreprise classique de services mais on se heurte alors dans les services de proximité à toute une série de paradoxes. Si on accroît l'intensité en capital de ces services et la professionnalisation du personnel, une organisation du travail fondée sur un transfert hors domicile des activités par la mutualisation et la centralisation d'un certain nombre de services, permettrait d'augmenter la productivité. Mais si c'est pour parvenir à des services du domicile, pourquoi autant séparer par la loi les services du domicile et les services à domicile ? Dans le même ordre d'idées, le transfert hors domicile d'activités du domicile ne sape-t-il pas leur caractère relationnel ? Le maintien des coûts salariaux avec une progression de la productivité permettrait de baisser les prix des services en perdant dans un premier temps la quantité de travail direct. Mais n'est-ce pas la question de l'emploi qui est à l'origine de cette préoccupation des pouvoirs publics ? Dans un deuxième temps, la baisse des prix permettrait, grâce à une forte élasticité d'augmenter la base de la demande. Mais cette relation n'est possible que si l'élasticité est constante : est-ce une hypothèse sérieuse ? En élargissant le marché, cette baisse de prix des services déclencherait un processus de croissance à l'origine de la création d'emplois. Par ce type d'approche dont le résultat est au demeurant aléatoire, on étouffe ce qui fait précisément la spécificité des relations de personnes. [7]

Dans ce même modèle de marché, le deuxième vecteur est celui de l'action sociale. Ici, il n'y a plus de limite au caractère inflationniste des dépenses et des ayants-droits. Dans le cas de l'APA, le nombre d'ayants-droits a dépassé les limites autorisées de l'étude prospective, d'où le soupçon qui pèse sur le vote de la loi. Il y a en effet toujours deux hypocrisies qui subsistent sur les mesures en faveur des personnes âgées : la prise en compte de leur poids démographique et donc de leur vote d'une part et leur grande solvabilité d'autre part.

On comprendra que les mécanismes qui permettraient de créer des emplois massifs à partir des services de proximité sont incertains.

Pourtant, une lecture des expériences européennes et étrangères en la matière laisse ouverte d'autres perspectives à condition que l'on change les outils d'analyse.

### **Illustration du modèle de l'entreprise sociale**

Le modèle de l'entreprise sociale peut se définir par trois caractéristiques : les services de proximité relèvent d'une initiative locale et souvent de mouvements sociaux ; ils participent de financement combiné entre le marché, le public et le bénévolat ; ils relèvent de chartes, sorte de codes de bonnes conduites en matière de démocratie, d'outils utilisés et de définition de produits. Ce modèle peut se trouver validé par différentes structures (J.Prades, 2003).

Ce champ de services de proximité est plus extensif que le précédent et s'oppose à la dualisation entre l'économique et le social. Mais parce qu'il est plus diffus, voici d'abord quelques exemples qui nous permettront d'illustrer intuitivement le propos.

- Les Centres Locaux de Services Communautaires (CLSC) étaient en 1970 des services autonomes de proximité, des sortes de cliniques populaires de santé et de services sociaux au Québec (B.Lévesque et alii, 1998). Côté usagers, leur finalité était de relier les problèmes de santé aux conditions de vie en remettant en cause la consommation individuelle et passive de produits de santé. Côté travailleurs sociaux et médecins, la lutte contre la médicalisation des problèmes sociaux et l'organisation hiérarchique du travail des hôpitaux était l'objectif premier. Devant la pression sociale, l'Etat intégrera dans son réseau ces cliniques en 1972 qui passèrent d'une dizaine à 150, équipant presque tous les quartiers du Québec. Les médecins devinrent salariés, l'organisation du travail fut plus ouverte à la participation et au travail d'équipe et la mobilisation des usagers ont contribué à ne pas faire progresser les coûts de la santé, du moins dans un premier temps. Cette évolution rencontra un autre mouvement, celui du déplacement de ressources en provenance des institutions lourdes vers des structures plus légères où les organismes communautaires et les bénévoles pouvaient trouver leur place.

C'est dans ce contexte que les services à domicile vont trouver un écho. Bien que de financement étatique, ce sont les CLSC qui en dispensaient les services dans une sorte de continuum qui allaient des services d'hygiène à domicile jusqu'aux services psychosociaux et des aides ménagères en direction de personnes âgées. Limitée par une offre de ressources faibles et une demande abondante, une partie des services va être privatisée et une autre partie communautarisée sous des formes allant du travail au noir, de personnes en situation d'insertion ou de travailleurs issus des prestataires de la sécurité du revenu. Sont apparues alors des structures démocratiques dont les usagers et les représentants du milieu devenaient membres, des modes de financement combinés mêlant des ressources multiples. En même temps, on assistait à une accessibilité plus forte des usagers pour des personnes à faibles revenus.

- Le deuxième exemple est celui de la garde d'enfant en Allemagne. Il n'existe pas de système unifié de garde d'enfants de moins de 3 ans puisque moins de 2 % des enfants ont des places dans les institutions publiques. Le choix entre être professionnelle ou être mère explique une partie du faible taux de natalité. Le gouvernement fédéral n'intervenant pas, il importe aux Länder d'y remédier. Au-delà des structures d'accueil publiques mises en place régionalement, l'offre s'est enrichie de garde dans des familles-hôte, des gardes à domicile, de structures caritatives et des groupes parents-enfants. Le paiement de ces prestations dans ce dernier cas peut être assuré par une monnaie locale, sur le modèle des SELS français : une monnaie locale est créée comme unité de compte physique et chaque membre de la communauté se doit de rendre un service équivalent à ce qu'il a dépensé dans l'année. Il s'agit donc d'un échange différé et non personnalisé reposant exclusivement sur la confiance puisque non déclaré mais pas illégal (puisque'il ne fait l'objet d'aucun contrat). Ainsi se développent des actions entre personnes âgées et parents d'enfants en bas âges par l'intermédiaire de monnaie locale sans qu'il y ait de filiation entre les enfants et les personnes âgées.

- Le troisième exemple est une coopérative sociale qui fournit des services sociaux sanitaires et éducatifs dans le domaine de la gérontologie en Italie. Elle a été créée en 1979 à Bergamo, suite à l'expérience de quelques volontaires du diocèse de la Caritas qui avaient estimé que la coopérative était la forme la plus indiquée pour réaliser leur engagement en faveur des personnes faibles et défavorisées. En 1983, du fait de la convention pour l'assistance aux

personnes âgées de Bergamo, SERVIRE fait une distinction entre les interventions de la coopérative et celles de Caritas et, par la même occasion, entre le travailleur engagé dans l'assistance à domicile et le travailleur volontaire.

A partir de là on assiste à une augmentation significative et constante de l'activité - qui est notamment liée au soutien des institutions catholiques qui ont fourni, en particulier au début, des ressources en termes de compétences, d'opérateurs volontaires et de structures - ainsi qu'à l'augmentation des besoins exprimés par la population âgée et par l'impossibilité des administrations publiques d'y faire face en engageant du nouveau personnel. Grâce à l'assistance à domicile (aides-soignantes et infirmières), la coopérative opère en faveur des personnes agréées (vaste gamme d'interventions locales et à domicile) et des malades en phase terminale (SIDA, Parkinson et Alzheimer).

Face à l'exigence de gérer au mieux les services dans toute la province de Bergamo et de garantir des processus participatifs et démocratiques, SERVIRE est passé à une série de petites coopératives qui sont déjà autonomes ou en train de le devenir. Il s'agit de rendre quelques réalités locales autonomes et de transformer le siège central en un centre de services capable de relier les différentes zones et de fournir des services administratifs, de formation et techniques communs.

L'aspect novateur réside dans le « consortium » qui permet de coupler des coopératives de base de petites dimensions nécessaire aux services de proximité et le regroupement de ces coopératives dans des consortiums provinciaux puis nationaux (44 consortiums provinciaux). C'est ce que l'on nomme en Italie la stratégie du champ de fraises par analogie aux plans de fraises qui ne grandissent pas en hauteur mais horizontalement par liaison de différents plans.

Les illustrations ci-dessus ont été choisies pour stigmatiser des pratiques sociales qui émanent de deux modèles opposés du développement des services de proximité qui ne recourent pas des stratégies de zone géographique bien identifiées ; par exemple, les crèches parentales ou les régies de quartiers en France relèvent davantage de l'économie sociale que du marché et l'Etat français intervient de multiples manières en terme de modèle d'économie sociale (en participant au financement de l'ADIE [\[8\]](#) par exemple).

Dans le modèle du marché, l'Etat vient impulser une demande nouvelle en cherchant à créer les conditions économiques d'un marché qui n'existe pas spontanément. Il s'agit d'une représentation de services de proximité très restrictive. L'APA est un dispositif complémentaire dans le modèle de marché qui, faute d'efficacité pour certains publics et dans certains domaines, abandonne certaines pratiques sociales à la générosité. On ne peut pas être pour ou contre l'APA, en dehors d'une crainte purement comptable, car elle n'est même pas liée à un mode privilégié de résidence. On peut s'étonner d'une mesure sans dynamique sociale dont la comptabilité fait office de justification. On la demande donc on en avait besoin !

A partir de ces quelques exemples, il nous est maintenant possible de dresser quelques conditions nécessaires au développement des services de proximité, versus économie sociale.

### **Stratégies pour un développement des services de proximité, versus économie sociale**

Dans le modèle d'économie sociale, l'origine des services de proximité n'émane pas d'une politique économique, fut-elle keynésienne. La lutte contre la médicalisation de la société au

Québec, la lutte contre la ségrégation raciale aux Etats-Unis, l'autogestion locale de garde des jeunes enfants en Allemagne, la lutte contre l'argent sale en Italie témoignent du fait que *les politiques publiques relaient un mouvement social*.

Dans un deuxième temps, *ces luttes peuvent prendre des formes institutionnelles qui stabilisent le rapport social* : la création d'une structure de coopération Etat-régions au Québec, l'institutionnalisation des CDC aux Etats-Unis, la création d'une banque éthique en Italie nécessitent une forme de « coopération conflictuelle » avec l'Etat. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas réduire l'innovation sociale à l'innovation institutionnelle car cette dernière doit toujours être réactivée sous peine de faire des associations les gestionnaires des politiques publiques.

Dans un troisième temps, les formes institutionnelles sont des sortes de compromis qui n'ont de sens que s'ils sont soutenus par *la construction d'une référence identitaire*, contre-poids d'une logique d'intérêts qui prédomine dans le modèle du marché. On ne s'étonnera pas que dans le complexe de Mondragon créée en 1956, la culture identitaire basque espagnole soutient les formes de coopération. Ces formes institutionnelles s'opposent à une dualisation entre le marché et l'Etat : l'économie peut prendre des formes coopératives et on peut assister à une économisation de pratiques sociales qui ne signifie pas pour autant la privatisation de l'Etat.

Dans un quatrième temps, les financements ne cherchent pas non plus à rendre rentable les services mais à *optimiser les effets externes* parce que ces services sont le résultat de pratiques collectives et non individuelles. Que ce soient, la réduction des dépenses de santé publique au Québec, le développement local aux Etats-Unis, la cohésion sociale en Allemagne ou la solidarité éthique en Italie, il s'agit toujours d'externalités positives dont la résultante est l'emploi mais qui n'est pas un objectif premier de ces pratiques.

Dans un cinquième temps, les stratégies de croissance de ces firmes ne relèvent pas des économies d'échelle mais davantage *des stratégies des champs de fraises*, à l'image des SELS [9]. Le succès économique d'une structure ne provoque pas un accroissement de l'intensité capitalistique ni de parts de marché.

En conclusion, le modèle de marché, en substituant l'Etat à l'initiative sociale, étouffe les conditions d'émergence de ces pratiques : ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de porteurs de projets que l'Etat intervient, c'est parce son intervention canalise les mouvements sociaux. C'est aussi parce que le visage des entreprises s'est singulièrement « junglarisé » en quelques décennies. Lorsque les politiques publiques se donnent comme objectif de soutenir des initiatives locales, les porteurs de projets ne manquent pas à l'appel. Ainsi, lancé en août 2000, l'appel à projets du secrétariat d'Etat à l'économie solidaire en France disposait d'un budget de 5 millions d'euros. Pourtant, il a éveillé 2700 porteurs de projets dont seulement 6 % ont trouvé satisfaction, faute de moyens. En Midi-Pyrénées, 170 porteurs ont répondu à l'appel à projets dont seulement 10 % ont été retenus. Bien que la méthode fit beaucoup de déçus et qu'elle n'empêche pas le développement du « marché des quêtes aux subventions », le potentiel n'en fut pas tari.

\* Conférence remaniée faite à l'Ecole Supérieure de Commerce de Montpellier le jeudi 17 avril 2003 dans le cadre d'une plate-forme d'initiatives de services de proximités.

## **Bibliographie**



ADMS Qualidom, 2001, Département du Rhône, rapport d'activité

Blanchet, D, 1994, Transferts fiscaux, répartition du revenu et équilibre des emplois de services, Economie et Prévisions n° 115

Causse L et alii, 1998, les aides à domicile, Syros

Cette G, et alii, 1998, Les emplois de proximité, Conseil d'analyse économique, La documentation Française

cerises, 2003, Services de proximité, document interne n°2,

Commission Européenne, 1994, « Sources of new jobs : new needs, role of markets and public intervention, labour market policies. Forward Studies Unit.

Gilain, B M.Nyssens, 1999, L'économie sociale dans les services de proximité : pionnière, partenaire. RECMA n°273J.

Polanyi, K. 1944, The Great Transformation, Beacon Press.

Prades, J 2003, Une coupe transversale de l'économie solidaire en région Midi-Pyrénées, Revue d'Economie Rurale et Urbaine, n° 2, 2003

Prades, J, 1999, Le modèle de Kaldor, Working paper, Montréal

Sénat, France, session ordinaire de 2002 n° 186

Schumacher, E.F, 1973, Small is Beautiful, Blond and Briggs Ltd Londres

---

[1] La loi du 20 juillet 2001 est destinée à améliorer la prise en charge de personnes âgées en perte d'autonomie par une prestation versée en nature et personnalisée en fonction des ressources et du degré de perte d'autonomie.

[2] Nous sommes ici à un niveau micro-économique, sectoriel et prospectif.

[3] Il existe, à notre connaissance, un seul modèle théorique (Blanchet, 1994) qui évalue l'effet du progrès technique du secteur principal sur l'économie totale (secteur principal + services de proximité) en distinguant trois catégories de ménages dont les productivités sont différentes. Les implications pour ce qui nous concerne sont faibles.

Concernant l'expression de « modèle de marché », la question de savoir s'il s'agit d'un « modèle » dont l'opérationnalité permet de mesurer l'écart entre la représentation et la réalité ou bien d'un « idéal-type » c'est-à-dire d'un condensé de réalités qui ne peut avoir d'existence effective, n'est pas ici essentielle.

[4] Pour une vision anthropologique de cette question, voir J.Prades (2001).

[5] On peut objecter au système de marchés plusieurs autres modèles dont le modèle coopératif de production ou celui d'une distribution plus équitable en diminuant la part offerte pour chacun.

[6] Il s'agit d'une expérience menée par Face Grand Toulouse.

[7] Les économistes connaissent cette problématique sous le nom du modèle Kaldor (J.Prades, 2000)

[8] Association pour le Développement de l'Initiative Economique, institution française de micro-financement à destination de personnes exclues des prêts bancaires.

[9] On doit l'intuition de cette stratégie à l'ouvrage de EE Schumacher, 1973.